



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cotisations

Question écrite n° 9151

## Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'attitude de certains organismes de charges salariales à l'égard des entrepreneurs sinistrés par les inondations des 8 et 9 septembre 2002. En effet, il semble que ces organismes refusent d'accorder des facilités de paiement à certains entrepreneurs et continuent à infliger des pénalités de retard. En raison des terribles inondations qui ont frappé le département du Gard, de nombreuses entreprises subissent actuellement de graves retards de trésorerie. En conséquence, il lui demande quelles solutions il envisage de prendre pour que ces organismes ne pénalisent pas les petits entrepreneurs et que certaines facilités de paiement puissent être envisagées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Damien Alary](#)

**Circonscription :** Gard (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9151

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 décembre 2002, page 5078

**Question retirée le :** 27 avril 2004 (Fin de mandat)